

Cultiver et démultiplier la démocratie¹

Luc Carton, philosophe² – version provisoire³ du 7 mai 2020

Un contexte global de fatigue et d'inquiétude démocratiques

L'incertitude grandit sur la capacité des démocraties libérales de s'ordonner encore aux droits humains. La crise de l'accueil des personnes exilées est l'un des symptômes les plus flagrants du risque de naufrage des États de droit, à l'échelle de l'Europe entière. Un processus de « déshumanisation » est en cours.

La multiplication des effractions publiques au respect de la dignité humaine, dans les démocraties libérales, tend à se répandre dans la plupart des États membres de l'Union Européenne. Nul n'en doute : il serait plus difficile aujourd'hui qu'en 1948 d'adopter la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Une inquiétude essentielle concerne les droits du vivant, le nécessaire respect des équilibres des écosystèmes et les conditions de (sur)vie des générations futures. La destruction de la biodiversité et la crise climatique en sont les signes les plus évidents.

L'incapacité d'action commune, concertée et solidaire des États, face à la pandémie du Covid-19, à l'échelle internationale – autour de l'OMS –, comme au niveau de l'Union européenne, vient renforcer ce désenchantement à l'égard de l'action publique.

1 Ce texte doit beaucoup aux échanges avec Bernard Focroulle, ancien directeur de La Monnaie, membre-fondateur de l'association Culture & Démocratie. Par ailleurs, les travaux de Patrice Meyer-Bisch, Président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg et les échanges avec lui ont nourri la référence aux droits culturels et aux dimensions culturelles des droits humains. Enfin, merci à Lucie Colla pour sa relecture attentive et pertinente, à tous égards.

2 Luc Carton est vice-président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg (Suisse), chercheur associé auprès de l'Association Marcel Hicter pour la démocratie culturelle (Bruxelles), membre de l'association Culture & Démocratie.

3 Ce texte est ici proposé en version provisoire ; il évoluera vers une publication ultérieure. Tous commentaires bienvenus à luccarton2@gmail.com

Ces incertitudes et inquiétudes pourraient contribuer à nourrir une *fatigue démocratique des citoyen.ne.s*, menaçant même le désir social, culturel et politique d'habiter la démocratie comme régime politique. Cette fatigue s'exprime notamment dans un degré très élevé de défiance des citoyen.ne.s à l'égard des partis politiques.

Au cœur de cette potentielle déstabilisation démocratique : la difficulté de s'accorder sur l'identification des conflits dont l'arbitrage permettrait d'orienter l'avenir, de le façonner ensemble, à égalité, par les voies pacifiques du droit. Cette « entropie démocratique »⁴ pourrait s'analyser comme l'expression d'un déficit de représentation de ce qui nous divise et, partant de ce qui nous unit. Nous sommes donc à la recherche d'un « paradigme », d'une représentation commune de ce qui nous permettrait de faire société à travers débats et conflits, négociations et arbitrages, sans violence.

Nous sommes également à la recherche d'un dépassement des limites de la représentation dans un contexte de grande complexité. Une démocratie limitée, capacitaire, discontinue ne suffit pas à construire un lien de confiance entre représenté.e.s et représentant.e.s.

La difficulté nouvelle du *double sens*⁵ de la représentation (« *délégation ou représentation des groupes et forces en présence, d'une part, construction mentale ou représentation « culturelle » du problème posé et de sa solution, d'autre part* ») est au cœur de l'inquiétude démocratique et de la fatigue politique.

Dans ce « *double sens* », la deuxième acception de la représentation, à savoir la construction mentale ou la représentation culturelle d'un problème, mérite un petit détour/rappel épistémologique : nous savons depuis longtemps que l'observateur.trice participe de l'observation qu'elle ou il (se) fait d'un problème.

Dans la modernité tardive (récente), nous découvrons qu'aucun « grand récit » n'ordonne aisément nos observations, perceptions et attentes. Nous nous découvrons alors devant la nécessité -l'obligation démocratique- de créer les conditions d'une « discussion » la plus large et la mieux construite, si nous souhaitons dépasser la juxtaposition des sens communs de chaque personne.

4 Selon l'expression de Jan Werner MÜLLER, *Qu'est-ce que le populisme ? Définir enfin la menace*, Ed. Premier Parallèle, 2016. Par ailleurs, la notion d'entropie désigne le niveau de désorganisation ou d'imprédictibilité du contenu en information d'un système.

5 Lire l'analyse en profondeur de ce double sens dans l'ouvrage de Philippe MAHOUX et Jean BLAIRON, *La fabrique des lois*, pages 90 à 97, Bruxelles, Éditions du CAL, 2019.

Certes, les acteurs collectifs de la société civile organisée - associations, syndicats, mutuelles- créent de multiples médiations nourrissant les relations entre les deux acceptions du « double sens » de la représentation. Mais tout dépend de la qualité de ces médiations, la capacité d'y faire œuvre d'éducation permanente/populaire, l'effectivité de l'exercice des droits culturels des personnes, seules et en commun, au cœur du travail associatif, syndical ou mutualiste.

Et d'ailleurs, l'appétit et le désir de démocratie sont là, patents, puissants, omniprésents dans de multiples dimensions, modes et registres des résistances et des émergences, des ZAD⁶ aux « Communs⁷ », de « Me Too » à la grève des femmes, du mouvement des jeunes pour le climat à la « Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés » (Bruxelles), mais sans que ces forces puissent s'incarner dans des formes durables et générales de la démocratie politique, sociale, économique et culturelle.

Cet appétit démocratique s'exprime également à travers de nombreuses demandes de reconnaissance de groupes sociaux et culturels éprouvant discriminations et violences dans des processus de relégation, de domination, d'aliénation et d'exploitation.

Il nous semble donc essentiel de « cultiver » la démocratie : exercer (mieux, de manière plus intense et plus égale) le travail d'élaboration de notre vision du monde, de notre représentation de ce qu'il est et de ce qu'il pourrait et devrait devenir, notre interprétation de ce qui nous fait sens et non-sens dans ses développements. Exercer mieux notre expression, notre analyse, notre désir de contribuer à transformer le monde. « *Exprimer notre humanité* » et « *les significations que nous attribuons à notre existence et à son développement* », selon les termes mêmes de la définition de la culture dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels⁸.

6 « L'expression zone à défendre (ou ZAD) est un néologisme militant utilisé en France pour désigner une forme de squat à vocation politique, la plupart du temps à l'air libre, et généralement destinée à s'opposer à un projet d'aménagement. Les ZAD sont notamment constituées dans des espaces ayant une dimension environnementale ou agricole, mais l'appellation a été également utilisée pour des occupations en milieu urbain. » (Source : Wikipédia)

7 P. DARDOT et Chr. LAVAL, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, article 2a), 2007 : « Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. »

8

On comprend ici pourquoi et comment « **cultiver la démocratie** » requiert un exercice général des droits qui ont trait à la culture ainsi définie, aux droits culturels, donc, ainsi que les dimensions culturelles des droits humains dans le travail d'expression, d'analyse et de délibération démocratiques ; une démocratie plus instruite, plus cultivée, une démocratie culturelle, donc.

Une « **démocratie culturelle** » comme dimension générale du régime démocratique au-delà de son acception courante comme orientation spécifique des politiques culturelles, particulièrement puissante en Belgique francophone depuis la fin des années soixante, début des années septante, et toujours bien vivace aujourd'hui.

Il nous semble donc essentiel de démultiplier la démocratie⁹ : chercher à généraliser l'implication de toutes et tous dans le travail démocratique qui précède, fonde et instruit l'arbitrage : l'expression, l'analyse et la délibération.

Nous adhérons à la conception de la **démocratie contributive** que propose Joëlle Zask : « La "démocratie contributive" se distingue de la démocratie participative par l'inclusion de la notion de la construction du public proposée par Dewey : le repérage et l'identification par le public concerné du problème qui le constitue en tant que public. »¹⁰

Les contributions de scientifiques et experts viennent compléter l'enrichissement du travail de construction des analyses et des avis qui instruisent l'arbitrage ; c'est le cas, par exemple, dans les procédures de *Conférences de citoyens*, comme l'actuelle *Convention citoyenne pour le climat*, en France.

Par contre, nous ne parlerons pas de « **démocratie directe** », puisqu'il nous semble nécessaire de privilégier les médiations (lentes) de formation du jugement plutôt que l'expression immédiate du sens commun.

9 Certains évoquent à ce sujet une « **démocratie continue** » pour évoquer l'intensité du travail démocratique entre deux échéances électorales. Le terme de « **démocratie délibérative** » est également utilisé pour désigner l'importance du développement du travail d'instruction du débat, en amont de l'arbitrage, par la mobilisation du travail de « conseils » ou de « panels » de citoyens, par exemple. La notion de « **démocratie contributive** » désigne la nécessité de faire appel aux contributions « instruites » d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration des lois, règlements et décisions publiques. Nous privilégions l'usage des notions de démocratie délibérative et contributive plutôt que la notion, moins précise, de démocratie participative, parfois dévoyée par des pratiques apparentées à des simulacres politiques.

10 Martine Legris Revel, « Joëlle ZASK, **Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation** », Lectures [En ligne], Les comptes rendus, 2012, URL <http://journals.openedition.org/lectures/8055>

L'ensemble de ces développements du travail démocratique ne prétend pas se substituer aux formes de la **démocratie représentative** ; ces développements pourraient la compléter en multipliant les acteurs et les dynamiques en amont et autour de la délibération et de l'arbitrage des « représentants » élus (ou désignés par le sort) et des exécutifs responsables devant ces élus.

Métaphoriquement, il s'agit d'*habiter*, de *peupler* la distance qu'institue nécessairement la délégation (supposée) représentative. Pour le dire autrement, il s'agit d'enrichir les représentations que peuvent partager représentants et représentés par un travail sur la **représentation culturelle** (les manières de voir, de percevoir, de sentir, de faire l'expérience...) des questions, contradictions et conflits qui doivent être, *in fine*, arbitrées au sein des institutions.

1. **Les mésaventures de la démocratie dans la modernité tardive**

Notre réflexion prend racines dans une approche philosophique de la démocratie inspirée par les travaux de Paul Ricoeur¹¹, où le conflit est envisagé comme le moteur de la production démocratique de la société moderne. C'est le travail sur ce qui nous divise qui nous permet de vivre ensemble ; idéalement, **l'exigence démocratique répond à trois conditions essentielles :**

- Est démocratique une société qui se reconnaît divisée, traversée par des contradictions irrémédiables
- Est démocratique une société qui se donne pour exigence ultime d'arbitrer ses contradictions sans violence, par un travail de langage, dans un dialogue raisonné
- Est démocratique une société qui cherche à impliquer chacun de ses membres, le plus profondément possible, à égalité en dignité et en droit, dans un travail d'expression, d'analyse et de délibération des contradictions.

11 Paul RICOEUR, *Éthique et politique*, in Revue Esprit, mai 1985, pages 1 à 11.

Pour approfondir : Paul RICOEUR, *Philosophie, éthique et politique, entretiens et dialogues*, Éditions Le Seuil, 2017.

Il s'agit donc de tenter de comprendre le monde d'aujourd'hui, marqué par un changement de paradigme¹², une mutation de la manière dont une société se représente elle-même, structurée autour d'un conflit central :

L'individu contemporain est précisément aux prises avec une incertitude sur la nature du conflit central qui structure ou pourrait structurer la société :

- Dans l'héritage, déjà lointain, le **paradigme fondateur** des démocraties libérales est de **nature politique** : ce qui fait conflit entre le dernier quart du 18^{ème} siècle et le milieu du 19^{ème}, c'est la sortie de l'Ancien Régime, la construction d'un État de droit, la conquête du pouvoir dans le champ politique, l'opposition entre le libéralisme naissant et le conservatisme.
- Dans l'héritage plus proche, le **paradigme** au cœur du développement du capitalisme industriel est de **nature socioéconomique** : le conflit structurant porte sur la distribution / redistribution des richesses, l'opposition Capital-Travail, Patronat-Mouvement Ouvrier, Socialisme ou Capitalisme ? Ce paradigme a déterminé notre histoire depuis le milieu du 19^{ème} (1848 : *A quoi bon avoir le droit de vote si l'on n'a pas de pain ?*) et jusqu'aux environs de la fin des années soixante du 20^{ème} siècle (1968 : *Pourquoi perdre notre vie à la gagner ?*), avec le long déploiement du compromis social-démocrate et de la protection sociale.
- **Une hypothèse sur le paradigme en transition** : la nature du conflit central porterait sur le sens ou le non-sens de l'économie, sur le sens ou le non-sens du travail, sur le sens ou le non-sens de la vie commune, voire même le sens ou le non-sens de l'activité humaine dans l'écosystème vivant : un paradigme construit sur un conflit de sens, un **paradigme culturel**. La nature culturelle du paradigme est fondamentalement liée aux évolutions du capitalisme, devenu « informationnel » (les industries culturelles produisent en masse des manières de voir et de croire, des représentations du monde et des valeurs).
- **Les paradigmes ne se succèdent pas (Fernand Braudel)** : ils se sédimentent l'un dans l'autre. Cette complexité nouvelle (au niveau de sa perception générale dans le « sens commun ») génère une difficulté voire une souffrance inhérente à l'illisibilité ce qui nous divise / nous unit. Le risque du non-sens deviendrait l'épicentre de la souffrance de l'individu contemporain : le déficit de conflit (clairement identifié, exprimé, et

¹² Alain TOURAINE, *Un nouveau paradigme*, Fayard, 2005.

négocié) est générateur de violences intérieures ou (parfois) extérieures (toxicomanie, meurtres de masse, émeutes). L'émeute est le signe d'une absence de conflit exprimable ou négociable¹³ (François Dubet).

2. Quatre grandes transformations récentes expliquent l'émergence d'un nouveau paradigme, de nature culturelle

Effectivement, la « culture », absente du compromis social-démocrate, resurgit au cœur du « capitalisme informationnel » via *quatre grandes transformations* :

- **La tertiariation** : la ré-imbrication économie et culture marque un tournant essentiel dans l'évolution du système productif et, plus largement, du mode de développement : décloisonnement des relations entre champ économique, champ social, champ culturel ; potentielle hégémonie du champ économique. Le rôle des logiciels, des médias, des biotechnologies et, plus récemment de l'Intelligence artificielle, est central dans ces métamorphoses. L'hypothèse d'une fabrication du vivant, voire de l'humain lui-même, est la visée « limite » de ce développement.
- **La marchandisation** : partiellement dérivée de la tertiariation et fortement liée à son déploiement, la marchandisation colonise les modes de consommation et des modes de vie, l'espace public et le temps civil, voire l'intimité ; l'action marchande de groupes privés transnationaux contribue au décloisonnement des relations entre systèmes d'action public, marchand, civil et annonce une potentielle hégémonie des logiques marchandes.
- **La mondialisation** : étroitement liée à la tertiariation et à la marchandisation, elle exprime et réorganise les rapports de force capital/travail au-delà (comme au travers) des États-nations : décloisonnement des relations entre territoires ; montée en puissance de « blocs » supranationaux contrastant avec l'immaturité relative des institutions publiques transnationales (les agences des Nations-Unies, par exemple).

13 François DUBET et Didier LAPEYRONIE , *Entre les territoires et le marché, in Les quartiers d'exil*, 1992, pages 171 à 198

- **L'accélération** : depuis la fin du 18^{ème}, le déploiement de la révolution industrielle et l'institution des démocraties libérales définissaient nos sociétés comme des *fabriques d'avenir*, tendues vers le « **progrès** ».

La modernité tardive, selon les termes d'Hartmut Rosa, est la période que nous vivons, ponctuée par un enchaînement continu de crises (1970-2020), et caractérisée par l'évanouissement du progrès comme conviction partagée ou, à tout le moins, un doute profond sur la nature ou l'existence d'un progrès : le temps nous deviendrait-il hostile, sous la pression d'une accélération sans fin (sans cesse et sans finalité) ?

L'accélération se traduit donc par une obsolescence toujours plus rapide de nos savoirs, de nos cadres de pensée, de nos repères ; Hartmut Rosa la définit « *comme une augmentation de la vitesse du déclin de la fiabilité des expériences et des attentes et par la compression des durées définies comme le présent* »¹⁴ se structure à trois niveaux, étroitement inter-reliés :

- **Accélération technique** : numérisation, communication, transport, production
- **Accélération du changement social** : intergénérationnel (plusieurs générations partagent une vision stable du monde, au début de l'ère moderne), puis générationnel (le passage de témoin d'une génération à l'autre est vécu comme l'étape décisive du changement, dans la modernité classique), et enfin intra-générationnel (dans la modernité tardive, chacun d'entre-nous a la perception claire d'avoir vécu plusieurs époques, à l'échelle d'une vie)
- **Accélération du rythme de vie** : sentiment de « famine temporelle », augmentation du nombre d'épisodes d'action ou d'expérience par unité de temps.

Ces trois accélérations se multiplient en boucle et génèrent une intériorisation subjective du temps accéléré : le temps me manque parce que je suis en défaut de temps, je suis donc « systémiquement en retard ».

Cette aliénation de et par soi-même n'est-elle pas le symptôme d'une aliénation de type totalitaire, provoquant un « *Global burn out* »¹⁵ ou l'extrême

14 Hartmut ROSA, *Aliénation et accélération, Vers une théorie critique de la modernité tardive*, La Découverte, 2014, page 22.

15 Pascal CHABOT, *Global burn out*, PUF, 2013

difficulté d'exercer le droit à penser l'avenir en termes de choix, d'orientation, d'engagement, de possibles à construire¹⁶?

La perception -de plus en plus partagée- de la complexité du monde devient une dimension essentielle de la vie en société aujourd'hui : la mondialisation, la marchandisation, la tertiairisation et l'accélération multiplient les contradictions, les acteurs, les champs, les territoires et les temporalités à prendre en considération pour se représenter l'état du monde, pour en délibérer et envisager de le changer.

Il s'agit donc de tenter de faire face aux difficultés majeures, tant psychiques que politiques, individuelles et collectives, de la globalisation, dans ce moment de la modernité tardive :

- Avec la **mondialisation**, comment nous représenter nous-mêmes (dans) l'espace/le territoire ?
- Avec la **marchandisation**, comment nous représenter nous-mêmes (dans) l'espace public ?
- Avec la **tertiarisation**, avec le capitalisme informationnel, comment nous représenter nous-mêmes (dans) la culture, dans les processus d'attribution de sens ?
- **Avec l'accélération**, comment faire place au long terme dans le « chaos » des immédiatetés ?

En synthèse : nous assistons à une crise généralisée de la division du travail entre champs, acteurs, territoires et temporalités. La complexité s'impose à chacun et à tous entre globalisation et individualisation des contradictions.

Sous cet angle, les crises contemporaines résultent pour une part importante d'une insuffisante dynamique démocratique, quand la pratique démocratique se réduit à ses principes élémentaires de suffrage et de délégation « représentative », d'une part, et de séparation des pouvoirs, d'autre part.

Qui plus est, l'affirmation constante qu'il n'y a pas d'alternative (T.I.N.A., ou There Is No Alternative) à la mondialisation marchande, industrielle, commerciale et financière, tend à vider de son sens l'ensemble du travail démocratique. Le sentiment d'hyperpuissance des pouvoirs privés des firmes

¹⁶ Isabelle STENGERS, *Interpellation*, ronéo, Rencontres des droits économiques et sociaux, Ligue des droits de l'Homme (Belgique), 1999, devenue depuis Ligue des droits humains

multinationales contribue fortement à cet évidement¹⁷ des démocraties occidentales, selon les termes de Peter Mair.

Le privilège généralement observé qu'exercent les pouvoirs exécutifs et que renforce la complexité « systémique » du monde contemporain, est l'une des facettes de ce déficit démocratique.

La segmentation du travail démocratique entre champ politique, champ socioéconomique et champ culturel est l'une des clés de ce déficit démocratique.

Le déficit d'articulation et de régulation conjointe des systèmes d'action des collectivités publiques, des acteurs civils et des entreprises marchandes est l'un des facteurs et l'une des conséquences de ce déficit démocratique.

L'absence d'articulation réfléchie entre échelles micro, méso et macro de la délibération et de l'arbitrage démocratiques est une autre carence essentielle des démocraties actuelles.

Mais, plus profondément encore, le régime démocratique qui prévaut jusqu'aujourd'hui prive les citoyennes et citoyens d'une implication plus continue et plus profonde. Cette démocratie-là manque cruellement de réflexivité, elle manque de « *culture* » : ses arbitrages sont insuffisamment instruits par la mobilisation de l'intelligence collective des citoyens, par leur expérience instruite et leur vision réfléchie du monde.

La perspective exposée ci-après cherche à dépasser ces segmentations, notamment en « cultivant » et en « instruisant » les moments fondateurs du travail démocratique : l'expression, l'analyse et la délibération des contradictions et des conflits.

3. Cultiver et démultiplier la démocratie, en finir avec *There Is No Alternative* (T.I.N.A.)

Nous sommes donc, dans ce moment particulier de la modernité tardive, devant un choix crucial pour la démocratie comme « régime », mais aussi comme pratique sociale, voire comme désir généralement partagé.

¹⁷ Peter MAIR, *Ruling the Void : The Hollowing of Western Democracy* (Diriger le Vide, l'évidement de la démocratie occidentale »), 2013

Soit on subit l'accélération et ce choix constitue une menace majeure pour la légitimité et l'efficacité démocratiques : la décision politique¹⁸ « s'adapte » au rythme de l'accélération et elle perd en substance, elle se désynchronise d'une intelligibilité partagée. Hartmut Rosa pointe ici avec justesse le ressort essentiel du discours des leaders des régimes qualifiés de « démocraties illibérales » : « *Ce n'est plus la force du meilleur argument qui décide des politiques à venir, mais des rancœurs, des sentiments viscéraux, des métaphores et des images suggestives (...); les mots et les arguments trop lents pour la vitesse du monde* »¹⁹. Les populismes cherchent à « *simplifier la démocratie, plutôt que la démultiplier* », écrit Rosanvallon dans le même article.

Soit on s'engage délibérément dans le ralentissement comme levier essentiel d'une refondation démocratique : la décision politique doit dans ce cas résister à l'accélération, parce que la complexité des arbitrages suppose de les instruire en profondeur et dans un très large partage de l'exigence démocratique. Cet approfondissement et cet élargissement ne peuvent reposer sur la base des ressources temporelles disponibles des seul.e.s représentant.e.s politiques.

Il faut donc entreprendre une autre manière de faire démocratie, plus continue, plus profonde, plus intense, plus délibérative, plus contributive : chacune et chacun doit pouvoir y contribuer, en mobilisant son expérience, son savoir, sa raison, son intelligence du monde à faire. Rosanvallon évoque, lui, une « *démocratie narrative* », portée par des procédures de « *démocratie permanente* ». Nous évoquerons, en ce sens, la richesse des contributions des associations porteuses d'une exigence d'éducation permanente.

Le cahier des charges d'une démocratie élargie, approfondie, continue, est immense, dans cette « *modernité tardive* » :

- Instruire la complexité des arbitrages suppose de faire appel aux sciences participatives, aux démarches inter et transdisciplinaires, aux ressources d'une éducation permanente (ou populaire) généralisée²⁰, à une « université ouverte » sur la nécessité de contribuer à une transformation « raisonnée » du monde.

18 Pierre ROSANVALLON, *Les populismes prétendent être une forme supérieure de démocratie*, in Le Soir, quotidien belge francophone, 9 janvier 2020, page 24.

19 Hartmut ROSA, *op.cit.*, pages 74-75

20 Christian MAUREL, *Un immense besoin d'éducation populaire*, Tribune publiée dans Le Monde, 2 février 2011 et, du même auteur : *Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*. (L'Harmattan, 2010).

- Instruire un autre rapport au monde vivant, dont les humains sont partie prenante -et non propriétaires exploitants, suppose de généraliser une éducation relative à l'environnement et une évaluation systématique des interactions de l'activité humaine avec les écosystèmes, dans la perspective du respect de leurs équilibres.
- Multiplier les dialogues entre acteurs d'échelles différentes, aux niveaux transnational, européen et planétaire, en appui à un développement local et régional multidimensionnel, intégrant le mieux possible les différentes dimensions du développement.
- S'atteler à redéfinir la richesse, de manière à instruire les décisions relatives à l'investissement, l'organisation de la production, la conception du travail dans une économie plurielle, sociale et solidaire.

Il convient donc de répartir la charge temporelle du travail démocratique sur le plus grand nombre de citoyen.ne.s, seul.e.s ou en commun :

- **Du temps pour *déployer les virtualités des dimensions culturelles des droits humains***, c'est-à-dire la réflexivité, l'intelligibilité, la puissance interprétative, la sensibilité, la créativité ...mise en œuvre dans l'exercice des droits civils et politiques, comme des droits économiques, sociaux et culturels
- **Du temps pour *rendre « habitable » la distance générée par la représentation***, en créant l'espace, les procédures, les méthodes aptes à autoriser et faciliter le déploiement d'une démocratie *délibérative, continue et contributive* généralisée
- **Du temps pour « *ré institutionnaliser* » l'ensemble des fonctions collectives**, c'est-à-dire donner ou redonner vie à l'énoncé et à l'évaluation des finalités et objectifs assignés aux organisations et institutions porteuses de la vie commune, *ainsi qu'à leur conduite « partagée »*.

Bien sûr, il convient de libérer ce temps, actuellement détenu (prisonnier) par l'excès de travail contraint, par l'ensemble des externalités négatives d'un système de production, d'échange et de consommation dépourvu de raison partagée, par la mobilité contrainte. Nous développerons la question de l'émancipation du temps dans la conclusion ci-après.

Conclusion²¹ : déployer les droits culturels²² et les dimensions culturelles des droits humains

Les conflits à nommer et conduire sont donc de nature culturelle : ils mobilisent la résistance des individus, seul.e.s et en commun, contre l'expropriation de leur autonomie de sujets libres, tant par rapport au marché que par rapport aux mouvements identitaires. Construire cette démarche, donner forces et formes au paradigme culturel, suppose massivement **une nouvelle époque des droits humains, en l'occurrence celle des droits culturels.**

Les droits culturels désignent un ensemble spécifique parmi les droits humains: ceux qui permettent aux personnes, seules et en commun, de développer et d'exprimer leur humanité, leur vision du monde et la signification qu'ils donnent à leur existence. L'énumération des droits culturels proposée par la Déclaration de Fribourg est concrète et intelligible.

Les dimensions culturelles de droits humains désignent ce qui permet à l'exercice de chaque droit humain d'être le vecteur d'une « **circulation du sens** », de « faire sens » pour soi et pour les autres. Quelques exemples:

- **Les dimensions culturelles du droit au travail** désignent sa valeur de liberté et de création; c'est peu dire que cette simple évocation soulève un potentiel de conflits extrêmement intéressant et pertinent dans le contexte contemporain de dégradation du rapport salarial et même, par hypothèse, à l'égard du salariat en tant que forme de structuration collective du travail.
- **Les dimensions culturelles du droit à l'alimentation** ne peuvent être satisfaites, à l'évidence, par la production et la consommation de malbouffe.
- **Les dimensions culturelles du droit de vote supposent que ce droit puisse s'exercer dans des conditions d'information, de formation et d'éducation des citoyens.** A l'évidence, ce ne fut pas le cas lors du référendum sur le Brexit au Royaume-Uni.

21 L'essentiel de cette dernière section est extrait d'une Tribune libre publiée en Belgique francophone dans le quotidien La Libre Belgique, daté du 12 novembre 2019, également signée par Sabine de Ville, Présidente de Culture et Démocratie (Bruxelles), Bernard Focroulle, musicien, ancien directeur du Festival d'Aix-en-Provence, ancien directeur de la Monnaie, membre-fondateur de Culture et Démocratie et Françoise Tulkens, ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg).

22 Cfr en particulier la *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* (2007) et Patrice MEYER-BISCH, *Dossier sur la Déclaration de Fribourg / Analyse des droits culturels*, in Revue Droits fondamentaux, n°7, 2008

Le développement effectif et intensif des droits culturels et des dimensions culturelles des droits humains constituera la matrice d'une démocratie approfondie et continue, investie dans l'ensemble des fonctions collectives, dans l'ensemble des services publics, dans l'ensemble des entreprises, dans les associations comme dans les mouvements sociaux.

Faire advenir cette époque des droits culturels suppose trois dynamiques, partiellement enchevêtrées et interdépendantes, attelées à repenser le périmètre du domaine culturel et notamment la fécondité des interrelations entre ses sous-domaines.

Du côté des mouvements sociaux, du syndicalisme, du monde associatif, de l'économie sociale et solidaire, internaliser l'exigence d'une pratique intensive des droits culturels, redonner vigueur aux pratiques porteuses d'éducation populaire, explorer les dimensions culturelles des conflits, contribuer aux dynamiques sociales porteuses d'une élaboration des savoirs sociaux stratégiques.

Du côté des acteurs culturels et des institutions artistiques, porter l'exigence des droits culturels à l'intérieur des institutions et des organisations, dans l'espace et le temps de la création partagée²³ mais aussi à l'extérieur, dans leurs modes d'intervention sociétale, en déployant de multiples complicités avec les mouvements sociaux, de multiples résidences /résistances artistiques dans toutes les circonstances sociales où se font et se défont les liens qui font civilisation.

Du côté des politiques culturelles, soutenir massivement la mobilisation des droits culturels dans les politiques culturelles, en particulier dans les politiques culturelles transversales, hors les murs, dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les entreprises, dans les écoles et les universités, dans les lieux d'accueil des personnes âgées, dans les quartiers, les villes et les villages.

La politique culturelle s'esquisse ici comme politique générale ; cela renforce l'exigence qui lui est assignée de développer, dans toute la société, « la force transformatrice des arts et de la culture (qui) réside dans la nature de l'expérience esthétique, qui relie les facultés cognitives aux sens et aux émotions, ce qui crée des structures riches de possibilités d'apprentissage, de réflexion, d'expérimentation et d'acceptation de la complexité (...) »²⁴.

23 J.-P. CHRETIEN-GONI, entretien avec Chr. Delory-Momberger et J.-C. Bourguignon *La création partagée, un lieu du commun*, L'Harmattan, « Le sujet dans la cité », 2013/2 N° 4, pp. 68 à 80.

Une politique générale, investie du référentiel des droits culturels et des dimensions culturelles des droits humains annonce une nouvelle époque de la démocratie : dans l'espace et la distance où se trame le lien de la représentation politique ou sociale, d'innombrables délibérations, nourries par d'innombrables citoyennes et citoyens, donneront une expression collectivement réfléchie et culturellement construite à cet immense désir de démocratie.

Des nouvelles conditions - de revenus et de droits sociaux- devront nourrir cet élargissement des droits, ce déploiement de l'effectivité culturelle des droits humains.

Dans le contexte sociétal ainsi croqué, la question-clé est qu'une représentation du monde stable, durable, communicable, bref « commune », n'est plus disponible et n'est plus près de l'être ; avec Michel de Certeau, on peut s'en réjouir : la « *culture au pluriel* » augmente notre exigence d'humanité, l'intensité du travail sur notre « vision du monde ».

La nécessité impérieuse de faire émerger des horizons de moyen et long termes, pour toute la société : travailler la représentation culturelle pour rendre habitable une démocratie approfondie, une *démocratie culturelle*²⁵.

Le « travail de la culture », dans toutes les circonstances de la vie sociale esquisse le programme de travail de la démocratie culturelle :

1/ Approfondir la démocratie dans le champ politique : développement des fonctions publiques de conseil, de concertation et délibération dans l'ensemble des fonctions collectives, à tous niveaux de pouvoir et création d'un nouveau régime associant à ce rôle de conseil public un droit au revenu et à la sécurité sociale ainsi qu'un droit au congé dans le statut professionnel antérieur/coexistant.

2/ Approfondir la démocratie dans le champ socioéconomique : développement des fonctions publiques de conseil, de concertation et de délibération socioéconomique et environnementale dans l'ensemble des secteurs d'activités et au niveau des entreprises.

24 Rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations-Unies dans le domaine des droits culturels, Conseil des droits de l'homme, 4 janvier 2018.

25 Au sens que développe Roland de Bodt dans la « Postface », pages 27 à 30 de la publication « REPERES » n°4-5, juin 2014, de l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

3/ Approfondir la démocratie dans le champ culturel : développement des fonctions publiques de conseil, de concertation et délibération dans l'ensemble des fonctions culturelles, de l'information à l'enseignement, de la formation à la création...

4/ Approfondir la démocratie dans la recherche de formes politiques appropriées à lier les espaces locaux et les dimensions mondiales : les enjeux de l'urbanité, de la ruralité et de l'écosystème, exemples majeurs en recherche de « formes et de forces politiques communes ».

Ce temps à imaginer, à mobiliser, à libérer, nous pourrions également vouloir le conquérir pour toutes et tous, politiquement, par l'institution d'un droit nouveau que l'on pourrait appeler « *crédit-temps de citoyenneté* », par exemple (dénomination provisoire).

Ce crédit-temps pourrait être conçu et négocié en vue d'un élargissement très significatif et d'un rapprochement -voire une fusion- des actuels régimes relatifs aux congés politiques, aux congés syndicaux, aux congés culturels -éducation et formation-, et plus largement, au crédit-temps, notamment.

Ce nouveau droit, exercé seul.e.s ou en commun, donnerait à chacune et à chacun les moyens (financiers, juridiques, organisationnels, institutionnels), de s'impliquer, tout au long de sa vie, dans la conception, l'orientation, l'accompagnement et la conduite de ce qui fait la vie commune, le « Commun », donc, dans toute sa diversité (espaces publics, fonctions collectives, services publics, associations, syndicats et mutuelles, potagers collectifs, écoles et universités, hôpitaux, maisons médicales, éducation populaire/permanente, notamment, ...).

Dans cette implication généralisée dans les *communs*,²⁶ les citoyennes et les citoyens fabriqueront du temps social libéré de l'accélération, du temps 'libre' d'une dimension essentielle de l'aliénation contemporaine.

Discutons de ce droit imaginé-désiré, donnons-lui des forces et des formes !

²⁶ C'est bien l'orientation proposée pour une démocratie culturelle aujourd'hui par Jean-Louis GENARD, dans *Repenser aujourd'hui la tension entre démocratisation de la culture et démocratie culturelle*, in Démocraties et Cultures, Actes du Colloque de l'Observatoire des politiques culturelles de la FWB-8 & 9 décembre 2015-, pp. 87-103, ACADEMIA-L'HARMATTAN, LLN, 2017,